



CONCERTATION PREALABLE

DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET DE
CONSTRUCTION ENVISAGE PAR NAVAL GROUP
POUR LA CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT ET
D'UNE STATION DE POMPAGE SUR LE SITE NAVAL GROUP DE
NANTES-INDRET

Table des matières

PREAMBULE	3
1. PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1 Le projet global de transformation du site Naval Group de Nantes-Indret	4
1.2 Éléments du programme	6
1.2.1 Quai d'embarquement.....	6
1.2.2 Station de pompage.....	8
1.2.3 Planning prévisionnel	Erreur ! Signet non défini.
1.2.4 Enjeux environnementaux aux abords du site du projet	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Justification du projet de Naval Group	12
1.3.1 Maintenir et renforcer les capacités militaires navales nationales.....	12
1.3.2 Préserver et développer l'emploi industriel.....	12
2. LA PROCÉDURE	14
ANNEXE : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026	15

PREAMBULE

La concertation préalable faisant l'objet du présent dossier est réalisée en application des articles L. 103-2, 3° et R. 103-1, 6° du code de l'urbanisme, lesquels visent les « *travaux de construction ou d'extension d'infrastructures portuaires des ports fluviaux ou du secteur fluvial d'un grand port fluvio-maritime situés dans une partie urbanisée d'une commune, lorsque le montant de ces travaux dépasse 1 900 000 euros* ».

Cette concertation préalable constitue une étape importante qui permet d'informer et d'associer, **durant la phase d'élaboration du projet**, les habitants, les associations locales et toutes les personnes susceptibles d'être concernées par celui-ci.

L'ouverture de la concertation préalable a été décidée par un arrêté municipal du 13 avril 2026 figurant en annexe du présent dossier de concertation. Le présent dossier vise à présenter les enjeux et objectifs du projet pour assurer la parfaite information du public.

À l'issue de la concertation, l'ensemble des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan qui sera pris dans les mêmes formes que la définition des objectifs et des modalités de la concertation (à savoir par un arrêté municipal).

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Le projet global de transformation du site Naval Group de Nantes-Indret

L'entreprise Naval Group, société de droit privé détenue majoritairement par l'État, est un groupe industriel spécialisé dans la construction navale de défense. Le site d'Indret est l'un des dix sites de production du groupe. Il est spécialisé dans la conception, la réalisation, les essais et l'entretien de systèmes et équipements pour la propulsion des navires de surface et sous-marins. Il est l'héritier des Fonderies de l'Arsenal Royal d'Indret implantées depuis le XVIIIe siècle. Le site emploie aujourd'hui près de 2000 salariés.

Naval Group Indret est le site qui conçoit, industrialise et fabrique les systèmes de propulsion ainsi que les chaufferies utilisant le combustible nucléaire comme énergie primaire. Le module chaufferie nucléaire est acheminé vers le site assembleur pour y être intégré au bâtiment naval de défense. Le combustible nucléaire est, après cette phase, mis en place sur un ultime site. Aucun combustible nucléaire n'est présent sur le site d'Indret.

En 2023, dans le cadre du renforcement des équipements navals de Défense Nationale, l'Etat a confié à Naval Group, anciennement Direction des Constructions Navales, la réalisation d'un porte-avions « nouvelle génération » (PA-NG), qui viendra remplacer le Charles de Gaulle, et de quatre sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs d'engins de 3e génération (S3G) pour la Marine Nationale en remplacement des quatre sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs d'engins de 2^{ème} génération (S2G).

Pour ce projet, le site Naval Group de Nantes-Indret est chargé de fabriquer les modules chaufferie nucléaire (cuves, paniers, générateurs de vapeur, bâches) et appareils propulsifs (turbines, réducteurs, condenseurs et moteurs électriques) du porte-avions et des sous-marins. Ces éléments seront acheminés par voie fluviale jusqu'au port de Saint Nazaire où sera assemblé le porte-avions et jusqu'à Cherbourg pour les sous-marins.

Pour répondre à la commande de l'Etat français, l'entreprise a engagé une importante transformation du site ces deux dernières années. En effet les contraintes de dimension des modules et les plannings des programmes impliquent de disposer d'une infrastructure adaptée. La transformation du site comprend 2 phases.

Une première phase, 2023-2025, a consisté en la réalisation des travaux suivants :

- Adaptation et rénovation de l'outil industriel pour la fabrication des modules sur une surface de 7 870 m² ;
- Construction d'un nouveau magasin ;
- Construction d'un nouveau bâtiment de montage des appareils propulsifs.

La seconde phase de transformation vient de s'engager par une phase d'études pour s'achever en 2030. Elle comprend notamment la mise à niveau des infrastructures existantes pour les besoins d'essais des modules S3G et PA-NG, c'est-à-dire :

- Adaptation de la nef d'essais et rénovation de la chaufferie STEIN ;
- Démolition puis reconstruction du système de pompage d'eau de Loire ;
- Aménagement d'un quai avec voirie super lourde pour l'embarquement des

- nouveaux modules plus volumineux et plus lourds ;
- Construction de nouveaux bâtiments de montage des chaufferies PA-NG.

Cette seconde phase de transformation est qualifiée de modification substantielle du site d'Indret sous l'angle de la police des ICPE et donnera notamment lieu à une nouvelle procédure d'autorisation environnementale complète du site (au titre de la police des ICPE et de la loi sur l'eau).

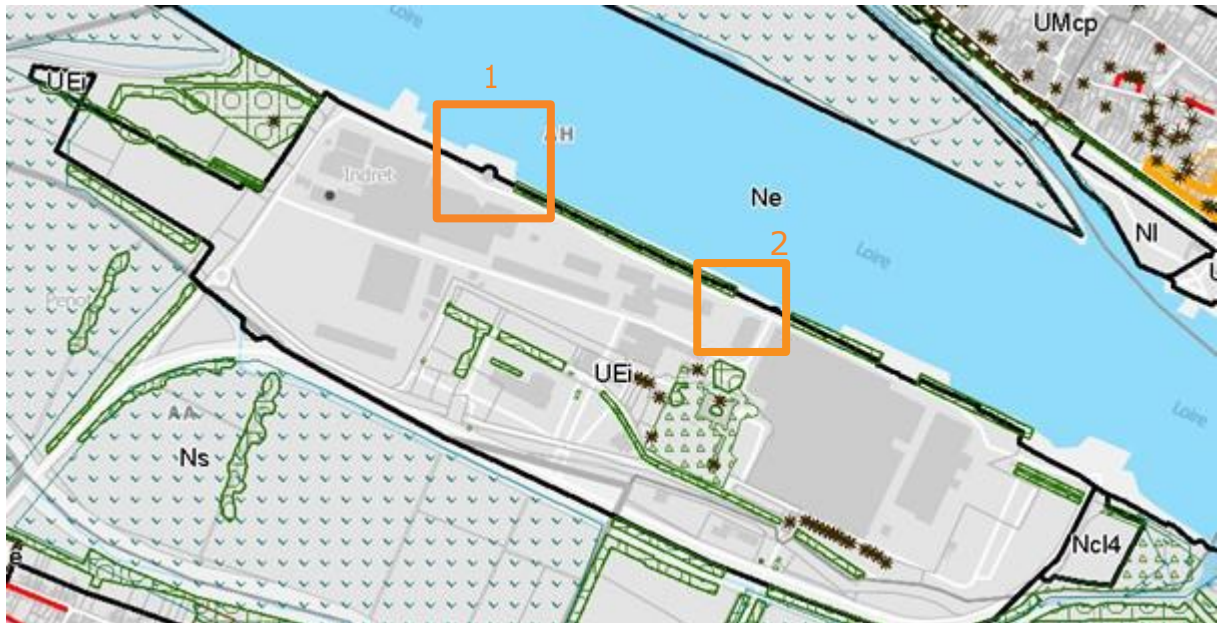
Sous l'angle de la planification urbaine, la reconstruction de la station de pompage et le réaménagement du quai d'embarquement nécessitent une mise en compatibilité du PLUm. Une concertation dédiée à cette mise en compatibilité a eu lieu à l'initiative de Nantes Métropole entre le 1^{er} et le 15 avril 2026 inclus.

La demande d'autorisation environnementale ainsi que le dossier de mise en compatibilité du PLUm feront l'objet d'une enquête publique après la clôture de la présente concertation et dans le cadre l'instruction des dossiers concernés par les services compétents.



Photo aérienne du site Naval Group de Nantes-Indret - Source : Geoportail 2020

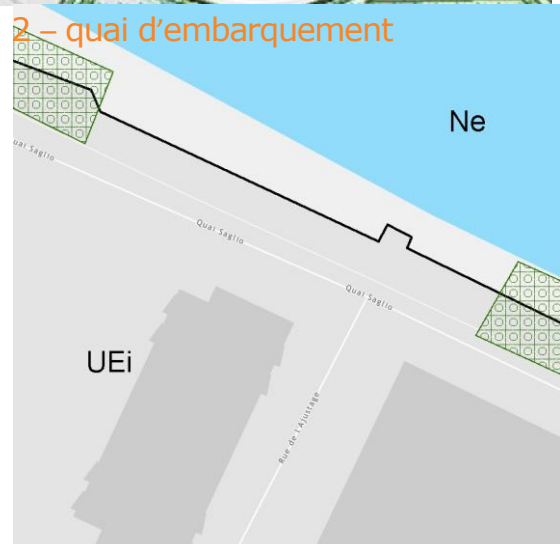
1.2 Éléments du programme



1 – station de pompage



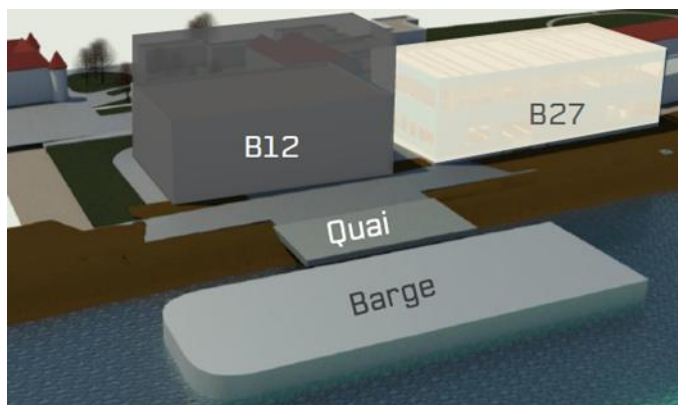
2 – quai d'embarquement



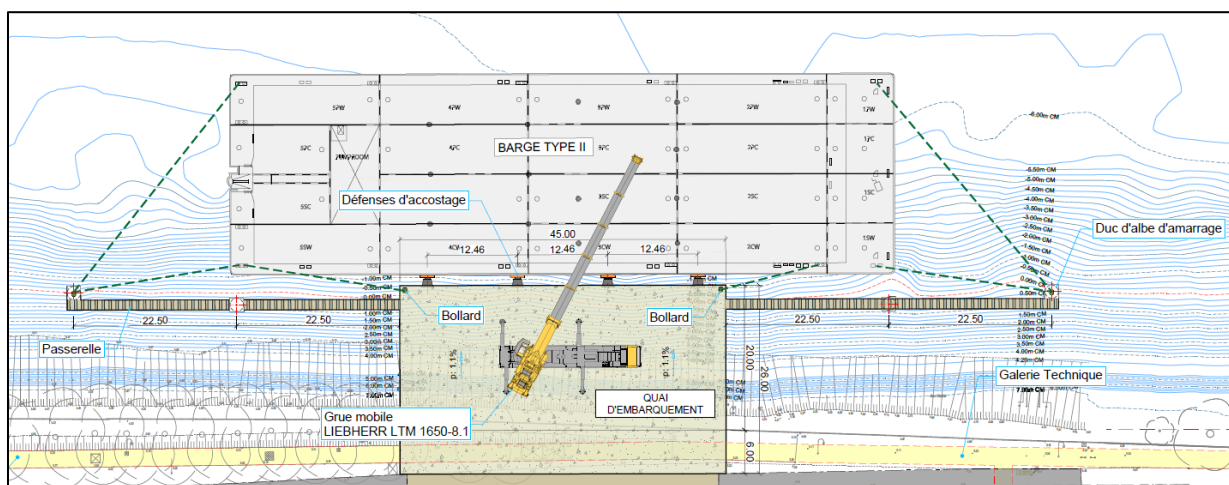
1.2.1 Quai d'embarquement

Le projet consiste en la construction d'un nouveau quai d'embarquement sur la Loire, permettant la livraison et le départ de colis maritimes de fort tonnage arrivant sur barges (supérieur à 2 000 tonnes), une configuration non disponible sur le site actuellement. Afin de limiter les travaux, le quai sera positionné, le plus possible, en face du futur bâtiment qui devra accueillir ces colis.

La solution technique envisagée est la réalisation d'un quai sur pieux de 900 m² (20 m de large pour 45 m de long) ainsi que des ducs d'albe d'accostage en amont et aval. Des points d'amarrage type bollard seront positionnés sur le quai.

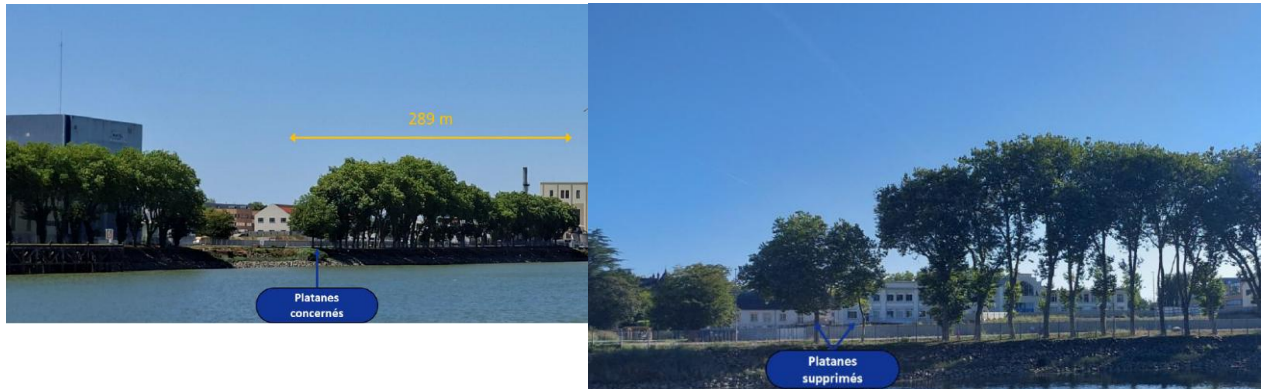


Projection 3D des aménagements du nouveau quai d'embarquement (Barge = navire qui se positionnerait près du quai pour chargement/déchargement)



Plan projet avec positionnement des ducs d'albe d'amarrage et accès : Hydromobil

La manutention des colis de plus de 2 000 tonnes nécessite un alignement entre le bâtiment de fabrication et le quai. Cela va nécessiter la suppression de 2 platanes, implantés en limite Est d'un alignement de 37 sujets (les plus petits de l'alignement tel que présenté sur les photos ci-dessous). Les études préalables réalisées et les modifications apportées au schéma industriel du site ont permis de réduire de 7 à 2 le nombre de sujets à supprimer. Des mesures de compensation environnementales seront mises en œuvre sur le site et d'autres arbres seront replantés pendant les alignements existants.



Photos de l'alignement des platanes et identification des 2 platanes envisagés d'être abattus

Concernant la berge un remaniement sera réalisé de façon à intégrer le quai dans l'existant tout en conservant son profilage. Une déconstruction – reconstruction complète n'est pas envisagée mais plutôt une intégration de cet ouvrage.

1.2.2 Station de pompage

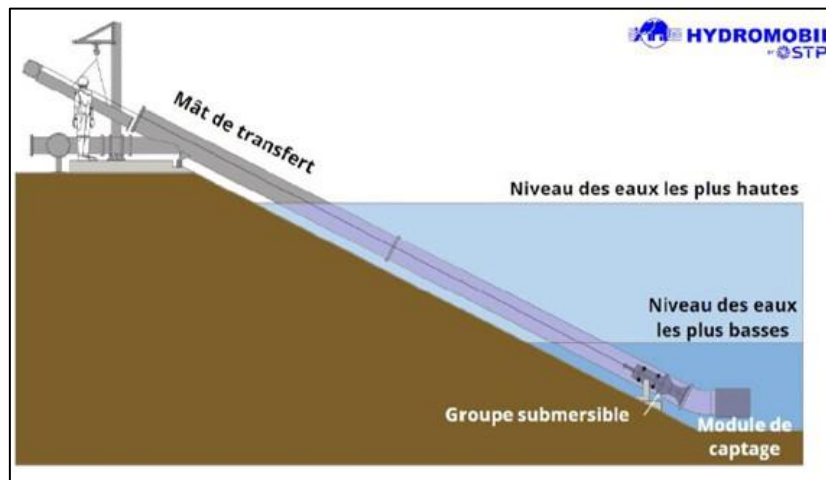
L'installation actuelle est constituée de 2 stations de pompage sur pilotis sur la Loire ainsi que d'un bassin relais avant distribution vers les différents consommateurs du site.

Ces installations, qui ont plus de 50 ans, ne permettent pas de répondre aux nouveaux enjeux industriels du site.

Le projet consiste donc en la démolition des installations existantes et en la reconstruction, d'une seule station de pompage moderne et durable ainsi que d'un nouveau bassin relais.

La solution technique retenue est celle d'un bâtiment à terre et non plus sur pilotis et de tubes plongeants de l'intérieur du site, le long de la berge vers le fond de Loire, limitant ainsi l'impact sur le cours d'eau.

Le projet de nouvelle de station de pompage prévoit, comme pour le quai, l'intégration des tubes sur la Loire. Le profilage sera remanié pour y intégrer des zones propices au développement de la flore locale.



Vue de principe - Mats de transfert en coupe depuis la berge (source Hydromobil by STPH)

1.2.3 Planning prévisionnel

A titre indicatif, après une phase d'études et d'autorisations (notamment environnementale), les travaux démarreront au cours du dernier trimestre de l'année 2027 pour s'achever mi-2029 pour le système de pompage en Loire et fin 2029 pour le quai d'embarquement.

		2026				2027				2028				2029			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
OUVRAGE EN LOIRE	- Quai en Loire																
	- Pompage en Loire																

1.2.4 Evaluation environnementale du projet

La Loire aval se distingue par une double fonction : elle est à la fois patrimoine écologique et support d'activités économiques. Dans le cadre du projet, l'acheminement des pièces fabriquées est réalisé via des barges jusqu'à Saint Nazaire ou Cherbourg.

Comme indiqué dans l'OAP thématique « Loire » du PLUm de Nantes Métropole, la Loire et ses abords représentent un enjeu de biodiversité majeur. Les aménagements touchant les berges et/ou le lit du fleuve doivent donc assurer la protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, la préservation de l'Angélique des estuaires et du Scirpe triquètre, ainsi que la prise en compte et la préservation des composantes végétales (haies bocagères, boisements).

À ce titre, la Loire aval bénéficie de dispositifs de protection et fait l'objet d'inventaires environnementaux à forts enjeux :

- Site Natura 2000 Estuaire de la Loire FR5200621 (Zone Spéciale de Conservation) et FR5210103 (Zone de Protection Spéciale) ;
- Site ZICO (Zone Importante pour la Conservation des oiseaux) Estuaire de la Loire ;
- ZNIEFF de type 2 (grands ensembles) ;
- Site inscrit dans la continuité écologique de la Loire (réservoir fonctionnel).

Compte tenu de la richesse écologique du cours d'eau, de ses berges et des enjeux environnementaux présents, des inventaires de biodiversité ont d'ores-et-déjà été réalisés dans le cadre du projet de restructuration du site pour venir nourrir à la fois l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUm et l'étude d'impact du projet de Naval Group. Il est précisé que le projet s'inscrit dans la démarche ERC : éviter, réduire, compenser.

L'étude d'impact du projet intégrera également une analyse des enjeux du projet au regard du milieu aquatique.



Localisation des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) situés à distance relative de l'aire d'étude - Source : Géoportail, 2024

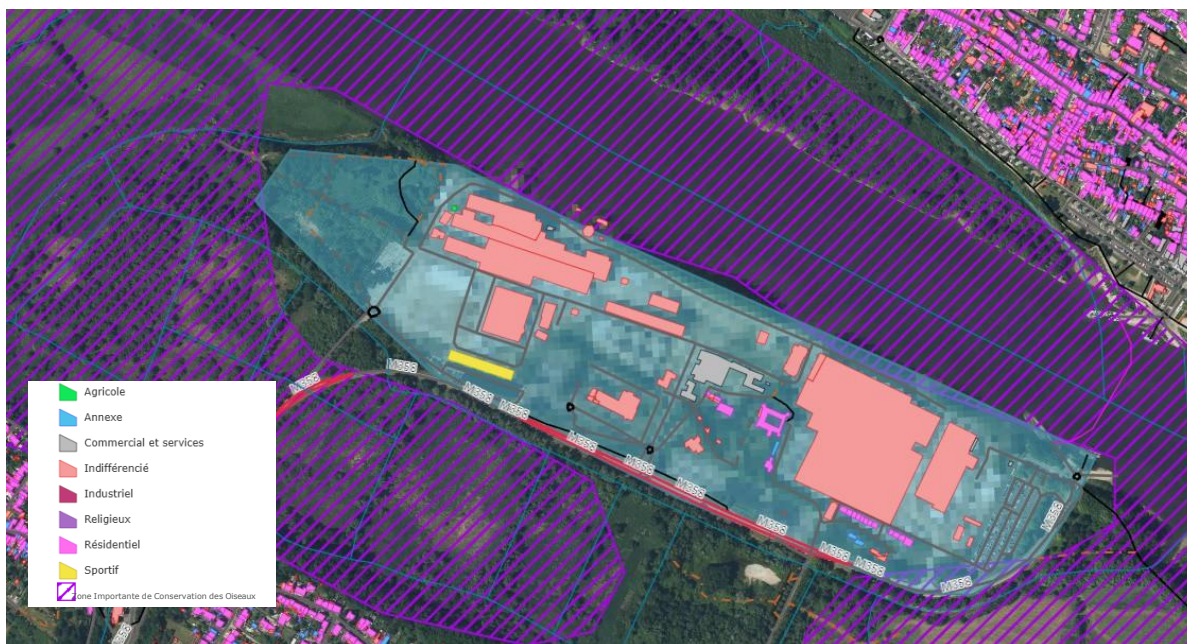


ZNIEFF 1 - Source : Géoportail, 2024



Localisation des ZNIEFF de types I et II situées à distance relative de l'aire d'étude - Source : Géoportail, 2024

CONCERTATION PRÉALABLE - Dossier de présentation du projet de construction envisagé par Naval Group pour la construction d'un quai d'embarquement et d'une station de pompage sur le site Naval Group de Nantes-Indret



Zone Importante de Conservation des Oiseaux - Source : Nantes Métropole

1.3 Justification de l'intérêt général du projet de Naval Group

1.3.1 Maintenir et renforcer les capacités militaires navales nationales

La souveraineté industrielle et technologique liée à la propulsion navale représente un enjeu majeur pour la France. L'industrie militaire navale revêt un caractère stratégique permettant à la France de développer de manière indépendante sa force de projection, de protection et de dissuasion dans le monde. Maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur de ces systèmes garantit l'indépendance technologique nationale face à la pression géopolitique et à la concurrence de nouveaux acteurs. Naval Group, par son expertise historique, s'inscrit pleinement dans cette logique.

Sur le site de Nantes-Indret, le projet faisant l'objet de la présente concertation participe au développement de nouvelles technologies industrielles ainsi qu'à la continuité de l'action publique en matière de sécurité et de protection des intérêts nationaux. Il s'inscrit dans une planification à long terme visant à anticiper le remplacement d'équipements stratégiques, afin d'éviter toute rupture capacitaire susceptible de compromettre l'exercice des missions confiées aux forces armées. Il répond aux besoins des programmes stratégiques qui permettent de maintenir la souveraineté de la France et concourt au maintien des compétences uniques détenues dans les domaines de la construction navale.

1.3.2 Préserver et développer l'emploi industriel

En développant l'une des filières industrielles majeures du territoire, à savoir la construction navale, le projet contribue à la consolidation du socle industriel et du système

productif métropolitain, ainsi qu'à la préservation des emplois industriels du territoire. En effet, Naval Group offre plus de 2 000 emplois directs sur le site de Nantes Indret et prévoit 100 à 150 recrutements par an jusqu'en 2030 pour ses deux sites nantais. La création d'emplois indirects (sous-traitance des entreprises locales) sera également importante.

Ces emplois créés viendront contribuer à la création nette de 60 000 emplois sur la métropole à l'horizon 2030, au maintien de l'emploi productif ainsi qu'à une meilleure répartition des emplois entre le nord et le sud de la métropole, en conformité avec les objectifs inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUm.

Enfin, le projet vient dynamiser la coopération entre les territoires de l'Estuaire de la Loire.

2. LA PROCÉDURE DE CONCERTATION

Lancement de la procédure

Par arrêté municipal du 13 avril 2026 (cf. annexe), les objectifs poursuivis par la présente procédure de concertation ont été fixés et les modalités de la concertation préalable ont été définies.

Concertation préalable

La réalisation du projet nécessite l'organisation d'une concertation en application de l'article L. 103-2, 3° et de l'article R. 103-1, 6° du code l'urbanisme, ° lesquels visent les « travaux de construction ou d'extension d'infrastructures portuaires des ports fluviaux ou du secteur fluvial d'un grand port fluvio-maritime situés dans une partie urbanisée d'une commune, lorsque le montant de ces travaux dépasse 1 900 000 euros ».

La concertation a lieu du 5 au 20 mai 2026 inclus.

La concertation préalable fera l'objet d'un bilan pris dans les mêmes formes que la définition des objectifs et des modalités de la concertation (à savoir un arrêté municipal).

Postérieurement à l'achèvement de la concertation préalable, les demandes d'autorisations afférentes au projet (notamment la demande d'autorisation environnementale) seront déposées. Une enquête publique sera organisée et intégrera le bilan de la présente concertation.

ANNEXE : ARRETE DU 13 AVRIL 2026